VOUS AVEZ UNE IDEE DE PROJET ?

CELLULE D'ANIMATION– Pays du Haut Rouergue

Animation territoriale : EMERGENCE DE PROJETS

UNE IDEE ?
Quels sont les objectifs poursuivis ?
Quelles sont les grandes lignes directrices ?
L'idée est-elle en cohérence avec les schémas de développement ou d'équipement ?
Quels sont les délais de réalisation souhaités ?
Une étude de faisabilité est-elle souhaitée ?

Accompagnement des Porteurs de projets ASSISTANCE à la MAITRISE d'OUVRAGE

DESCRIPTION et FAISABILITE DU PROJET ?
Investissement = qu'est-ce que le projet ?
Fonctionnement prévisionnel = Gestion, emploi, coût de fonctionnement, recettes…?
Financement du projet = la part de l'autofinancement ?
Les partenaires financiers et le montant des aides ?

UNE ENTREE TERRITORIALE EST-ELLE EXIGEE PAR LES FINANCEURS ?

Nécessité d'inscrire le projet à un <u>contrat de Pays</u> afin de bénéficier de subventions. Le projet doit être en cohérence avec les politiques territoriales des financeurs et réponde aux axes de la charte.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT
Pays du Haut Rouergue

OUI	**NON**
Inscription au CONTRAT	Instruction directe auprès des financeurs sans passer par le contrat
Les projets sélectionnés dans le contrat : - Etre complets - S'inscrire dans les axes et mesures de la charte de développement - S'inscrire dans les politiques territoriales des financeurs	
Le dossier est transmis aux financeurs	
FINANCEURS Département, Région, Etat, Europe	
COMITE DE PILOTAGE Entre le PHR et les financeurs	Instruction des dossiers Arrêtés de subventions
Finalisation MAQUETTE FINALE	**Réalisation du projet**